

Le Lien

La Lettre numérique bimestrielle d'Autisme France

Novembre- Décembre 2006

La tempête de ces derniers mois est apaisée et les problèmes en voie de résolution. Une crise étymologiquement est un moyen de passer au crible une situation pour résoudre le défi proposé. Celle de l'association l'a aidée à grandir. Autisme France a retrouvé sa sérénité avec une nouvelle équipe : vous pouvez trouver les noms des membres actuels du CA dans la rubrique « nouvelles d'Autisme France » de ce courrier électronique, ainsi que sur notre site.

La tâche reste bien sûr immense mais nous souhaiterions la poursuivre avec votre confiance renouvelée dans les valeurs de l'association, l'assurance aussi que nous veillerons avec la plus grande rigueur au respect de l'idéal associatif qui a fait naître Autisme France. L'association ne peut vivre sans la participation de ses adhérents, des associations partenaires et affiliées. Le 10 décembre, autre temps fort après le Congrès du 9 décembre, sera l'occasion pour les associations partenaires de venir rencontrer la nouvelle équipe, de lui soumettre les difficultés, les attentes, mais aussi la vision de l'avenir de l'association que vous vous êtes forgée au fil des années.

Autisme France Gestion n'existe plus, et la nouvelle équipe travaille à proposer dans les plus brefs délais un nouveau concept d'assistance et de conseil qualité aux associations qui portent actuellement des projets, ou désirent avoir la garantie de la maîtrise de leur projet sur les établissements ou structures qu'elles ont créés.

Nous resterons attachés à ce qu'un lien constant soit maintenu avec vous, par le biais de cette Lettre électronique bimestrielle qui va reprendre son rythme de croisière, et la revue trimestrielle, La Lettre d'Autisme France, lieu d'échange et d'information au service de tous.

Mireille LEMAHIEU, Présidente.

NOUVELLES D'AUTISME FRANCE

• • • Nouveau Conseil d'administration

Membres du Conseil d'Administration 2006

BALLET Jacques
BAFFIN Marie-Angèle
BENADASSI Nicole *Vice-Présidente*
BONNEVAL Thierry *Trésorier*
BOURGA Malgorzata
CHASSARD Frédérique
DELAUNAY Sylvie
DE PASQUALE Christiane
FITOUSSI Michel
LANGLOYS Danièle
LAVERTY Mireille
LECLERC Marie-Claude
LEMAHIEU Mireille *Présidente*

LE MOIGNE Erwan *Secrétaire adjoint*
LE NORCY Chantal
LEPAULLE Bruno
MAC DONALD Maggy
MANSOURIAN Jacqueline
MONGUILLET Jean-Marc
NOVE Evelyne
TIBI Charles
URBAN Marie-Claude
VIALLELE Anne
WOIMANT Agnès *Vice présidente/Secrétaire Générale*

Autisme France et les instances représentatives :

1° Le Comité National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH) est une instance nationale qui agit en lien direct avec le ministre en charge du handicap. Il a une double mission : assurer la participation des personnes handicapées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques les concernant d'une part, et évaluer la situation du handicap et formuler des avis et propositions pour l'améliorer, d'autre part.

Représentants d'Autisme France au CNCPH (le premier nom est celui du titulaire, le second celui du suppléant) :

Séances plénières : NOVE Evelyne / DUPONT LE CALVE Catherine

CNCPH : Commissions spécialisées

Commission n°1 : "éducation et scolarité" (enseignements primaire, secondaire et supérieur) :
WOIMANT Agnès / URBAN Marie-Claude

Commission n°2 : "emploi, formation professionnelle et travail protégé" **DURHAM Charles / MACE Geneviève**

Commission n°3 : "choix de vie, autonomie" (accompagnements, moyens et modes d'existence, accès aux soins, dépistage) : **BALLET Jacques/ DE PASQUALE Christiane**

Commission n°4 : "accessibilité, autonomie" **LEMAHIEU Mireille/MANSOURIAN Jacqueline**

2° Le Comité d'entente : Le Comité d'entente des associations représentatives de personnes handicapées et de parents d'enfants handicapés est un regroupement informel de plusieurs dizaines d'associations. Cette instance permet aux associations de définir une stratégie commune vis-à-vis des différents financeurs du handicap. Plus largement, il constitue un interlocuteur privilégié de l'Etat.

Représentants d'Autisme France au Comité d'entente

Séances plénières : NOVE Evelyne

Comité d'entente, groupes de travail

- groupe évaluation : **MANSOURIAN Jacqueline**
- groupe ressources : **MANSOURIAN Jacqueline**
- groupe accès à la culture, aux loisirs, aux sports : **BALLET Jacques**
- groupe ateliers protégés, emploi, formation : **WOIMANT Agnès et LEMAHIEU Mireille**
- groupe recherche : **LE PAULLE Bruno et TIBI Charles**

- groupe éducation-scolarisation : **WOIMANT Agnès**

- groupe maltraitance : **MANSOURIAN Jacqueline**

3° La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) : La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie est un nouvel établissement public créé par la loi du 30 juin 2004. La loi sur l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées du 11 février 2005 a précisé et renforcé ses missions.

Mise en place en mai 2005, la CNSA est, à partir du 1er janvier 2006, chargée de :

- Financer les aides en faveur des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées
- Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire et pour l'ensemble des handicaps
- Assurer une mission d'expertise, d'information et d'animation pour suivre la qualité du service rendu aux personnes.

La CNSA est donc à la fois une « caisse » chargée de répartir les moyens financiers et une « agence » d'appui technique.

Représentant d'Autisme France à la CNSA : **NOVE Evelyne**

• • • **Congrès d'Autisme France 2006 : Autisme et Éducation Adaptée**

Le prochain congrès annuel d'Autisme France se tiendra le 9 décembre 2006 à Paris au Palais des Congrès.

Dans la continuité du congrès de 2005, le congrès de 2006 portera sur l'éducation adaptée ; soins et éducation adaptés étant fondamentalement liés pour une prise en charge cohérente des personnes autistes.

8h30-9h : Accueil

9h-9h10 : Introduction par *Mireille Lemahieu, Présidente d'Autisme France.*

9h10-9h20 : L'éducation adaptée à la lumière de la loi du 11 février 2005

Jean-François Chossy, député de la Loire, auteur du rapport sur l'autisme.

9h20-9h40 : Introduction générale et présentation de la journée.

Pr Bernadette Rogé, Psychologue, Professeur à l'Université de Toulouse.

9h40-10h20 : Méthode TEACCH, différences qualitatives et bases éthiques.

Théo Peeters, neurolinguiste, fondateur de l'Opleidingscentrum Autisme

10h20-10h50 : Des mots, des gestes, des images pour communiquer.

Chantal Brousse, orthophoniste spécialisée dans l'éducation des enfants autistes.

10h50-11h05 : Pause

11h05-11h35 : Quelle scolarisation pour les élèves présentant de l'autisme ou un Trouble Envahissant du Développement (TED) ?

Christine Philip, professeur à l'Institut national de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (ex-Cnefei).

11h35-12h05 : Développer l'éducation et l'intégration sociale des enfants et des adultes avec autisme.

Pr Rita Jordan, docteur en psychologie, Université de Birmingham, Royaume Uni

12h05-12h35 : Le développement des habiletés sociales : stratégies adaptées à l'autisme.

Dr Marie-Hélène Prud'homme, psychologue, clinique de consultation, intervention et formation en Autisme et TED. Québec, Canada

12h35-14h : Pause déjeuner

14h-14h40 : Apport de l'ABA dans l'autisme.

Dr Catherine Milcent, pédopsychiatre intersecteur 1 de Paris

14h40-15h10 : Qualité de vie...Qualité de service...pour les personnes avec autisme aussi ?

Dr Eric Willaye, psychologue, directeur du Service Universitaire Spécialisé pour personnes avec Autisme (SUSA), Université de Mons-Hainaut.

15h10-15h40 : Les adultes et leur parcours de vie.

Gloria Laxer, directeur de recherches, chargée de mission au G.I.P.A.L (Lyon)

15h40-16h : Pause

16h-16h30 : Le Centre pour Adultes avec Autisme en Poitou-Charentes (CAAP) : une approche éducative de l'autisme.

Laurent Petit, directeur.

16h-30-17h : Table Ronde

17h-17h30 : Conclusion par *Mireille Lemahieu, présidente d'Autisme France.*

Intervention du Ministre ou de son représentant.

Le vendredi 8, Prévention et gestion des troubles du comportement, 14h30-17h30 par Bernadette Rogé à la Maison de la Mutualité, 24 rue st Victor, Paris 5^{ème}.

ACTUALITÉS DU HANDICAP

• • • **Loi Handicap du 11 février 2005 : sa mise en oeuvre**

L'actualité de cette rentrée, c'était bien sûr l'installation effective des MDPH dans les départements et les premières réunions des CDAPH.

Les associations ont assez largement une attitude mitigée et évoquent leur désillusion : voyez là par exemple :

http://www.territorial.fr/786-resultat-de-votre-recherche.htm?PAR_TPL_IDENTIFIANT=18184&TPL_CODE=TPL_LDC_ACTU_FICHE&PROV=hand

Autisme France est cosignataire des réserves apportées à la mise en œuvre de cette loi à travers le Collectif pour la Refondation de la politique du Handicap :

Loi du 11 février 2005

Après 6 mois d'application : quel bilan ?

Le collectif pour la Refondation de la politique du Handicap fait un premier point après 6 mois d'application de la loi du 11 février 2005, sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Les derniers décrets d'application sont à présent connus tandis que de nombreux arrêtés publiés ou soumis à concertation révèlent ou précisent les intentions gouvernementales.

La mise en place progressive des maisons départementales des personnes handicapées et les modalités mises en œuvre contribuent à dessiner le nouveau panorama chargé d'accueillir, d'informer, d'évaluer, et d'orienter les personnes en situation de handicap.

La création d'une prestation de compensation du handicap en vue de permettre la réalisation du projet de vie individualisé des personnes pourrait répondre à leurs attentes si l'attribution des aides humaines et techniques n'était pas à présent freinée par des modalités réglementaires restrictives. La levée de ces restrictions permettrait de passer d'une logique d'offre de services à la compensation réelle des situations de handicap vécues aujourd'hui par ces personnes et leurs familles en attente de réponse.

De fait, le Collectif pour la Refondation de la Politique du Handicap continue de douter sur la capacité structurelle du cadre législatif de répondre aux attentes et aux besoins des personnes en situations de handicap, ainsi que sur les financements mobilisés pour atteindre cet objectif.

Des modalités restrictives et des moyens insuffisants :

Le financement mis en œuvre devrait être l'expression d'une réelle politique de solidarité nationale exprimée par un effort contributif de l'ensemble de la Nation dans le cadre d'un nouveau risque - « un cinquième risque » - en termes de protection sociale susceptible de couvrir les pertes d'autonomie qu'elles aient pour origine l'âge ou l'accident de la vie.

Plusieurs aspects du dispositif sont restrictifs et marquent l'insuffisance des moyens budgétaires :

- Ø Insuffisance des ressources accordées aux personnes handicapées qui, de surcroît, ne peuvent pas travailler ;

- Ø critères restrictifs d'accès aux compléments d'AAH ;

- Ø ouverture du droit à l'AAH au terme d'un an d'inactivité professionnelle, pour les personnes ayant un taux d'invalidité compris entre 50 % et 80 % ;

- Ø insuffisance du montant de l'aide au poste pour les entreprises de travail adapté qui emploient des travailleurs handicapés ayant une faible productivité ;

- Ø obligation de renoncer au régime de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne afin d'obtenir complémentirement le financement d'aides techniques ou d'aménagement du logement au titre de la prestation de Compensation ;

- Ø caractère facultatif du financement complémentaire du fonds départemental de compensation, source d'inégalités de traitement des personnes selon le département de résidence ;

- Ø entorses graves aux principes affichés de mise en accessibilité du cadre bâti, que ce soit dans le neuf ou dans la rénovation de l'ancien ;

- Ø manque de personnels formés chez les enseignants du 1er et du 2d degré : en CLIS, UPI et établissements adaptés ;

- Ø manque de moyens d'accompagnement : AVS, SESSAD ...

- Ø absence d'indication quant aux frais de fonctionnement pour assurer les missions des enseignants référents.

Surveiller l'application sur le terrain des principes instaurés par la loi :

En revanche, le collectif salue le principe du Droit à l'Ecole pour Tous, mais demeure vigilant sur sa mise en œuvre et sur la mutation qu'il faut maintenant conduire ; en particulier sur l'indispensable renforcement des collaborations entre l'Education Nationale et la Santé, mais également sur les conditions d'élaboration du projet personnalisé de scolarisation, avec prise en compte de la responsabilité parentale.

Par ailleurs, si le Collectif note que la volonté de mise en accessibilité des transports semble vouloir s'affirmer sérieusement en vue de trouver une traduction concrète aux échéances prévues, il mesure que la réalité des contrôles stricts prévus pour la mise en accessibilité du cadre bâti devra appeler une vigilance de tous les instants de la part des acteurs associatifs et des agents concernés.

Un bilan devra rapidement être établi sur la mise en place de politiques concertées

Etat/Régions/Sécurité Sociale pour l'accès à la qualification des personnes en situations de handicap et sur l'accès à l'emploi des personnes handicapées pour s'assurer que les entreprises respectent leurs obligations, pour une même égalité à l'emploi de tous.

Le collectif prend acte de la volonté de permettre à toutes les personnes handicapées d'avoir accès à l'information, et aux moyens modernes de communication, pour une vie pleinement citoyenne.

Les premiers échos des MDPH font état d'une grande disparité de fonctionnement.

Le Collectif pour la Refondation de la Politique du Handicap réclame que soient informés et formés les acteurs de terrain tels que les membres des commissions des droits à l'autonomie, des équipes pluridisciplinaires, les enseignants et les personnels d'accompagnement pour l'application de la loi dans la réponse à apporter au projet de vie de chaque personne handicapée et à son parcours de formation.

Il demande la révision du guide d'évaluation des besoins de la personne handicapée au regard de son projet de vie, à partir des avis portés sur l'expérimentation de cet outil par les professionnels du médico-social et les associations de personnes handicapées.

Une augmentation du nombre des personnels des MDPH et une diversification des réponses apportées sont indispensables, notamment par l'embauche de travailleurs handicapés et la valorisation de leurs

expériences de vie autonome, pour répondre à une offre de proximité, à un traitement plus rapide des demandes et à la nécessité d'appuyer les changements de pratiques sur une politique d'inclusion suffisamment forte et exemplaire pour pénétrer tous les niveaux de l'administration.

Le Collectif pour la Refondation de la Politique du Handicap a fait part dans un échange constructif et prometteur au Président de l'Association des Départements de France de l'importance qu'il attachait à ce que les nouvelles responsabilités supportées aujourd'hui par les Départements soient assumées dans leur intégralité afin que les situations de handicap vécues par un grand nombre de nos concitoyens soient tout à la fois réduites et compensées. »

Plus récemment 7 associations se sont mobilisées pour protester contre l'insuffisance des ressources des personnes handicapées :

[Sur le site de l'apf le texte de cette protestation :](#)

<http://www.apf.asso.fr/sinformer/presse/cp.php?id=166>

La loi du 11 février 2005, résultat de l'un des trois chantiers prioritaires lancés par Jacques Chirac en 2002, ne répond pas aux attentes et besoins des personnes en situation de handicap sur la question des ressources. Ensemble, l'APF, la FNATH, l'AFM, l'APAJH, l'UNAFAM, le GIHP et la CHA ont donc décidé de se mobiliser. Elles lancent une pétition nationale "Urgence d'un véritable revenu d'existence !". Une journée d'action nationale sera organisée le 12 décembre pour la remise des signatures. Elles demandent instamment qu'avant la fin du mandat du Président de la République, du Gouvernement et de la législature, de véritables mesures soient prises dans le cadre des lois de finances 2007 et des dispositions réglementaires.

• • • Les MDPH et leur fonctionnement

La liste des MDPH et leurs adresses se trouvent par exemple sur ce site :

http://www.handicap.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=38

La prestation compensatoire du handicap fait l'objet d'une fiche pratique dans la Lettre d'Autisme France à paraître. Un décret du 27 octobre y a apporté des assouplissements :

<http://www.localtis.info/servlet/Satellite?c=artVeille&cid=1162196877534&pagename=Localtis/artVeille/artVeille>

Le texte du décret du 27 octobre :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SANA0623274D>

De nouvelles listes de discussion électroniques se sont ouvertes pour répondre aux besoins d'information et de réflexion de ceux qui participent aux nouvelles instances ou nouveaux processus prévus par la loi.

[1\) Un groupe de discussion ouvert aux représentants du monde associatif dans les MDPH vient de s'ouvrir :](#)

Voici son projet :

Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées ne sont encore parfois que virtuelles alors que les antérieures instances (COTOREP et CDES) sont censées avoir transmis le relais. Du coup, on ne sait plus qui fait quoi.. Les personnes handicapées et leurs familles ont du mal à obtenir un interlocuteur capable de les renseigner et de les accompagner dans leurs démarches.

Dans certains départements, le nombre de demandes d'A.E.E.H. et de P.C.H. en souffrance d'être traité devient très préoccupant, voire est dramatique. Les M.D.P.H. sont parfois incapables de pronostiquer une échéance raisonnable pour parvenir à une situation conforme au droit. La période estivale de congés n'a pas contribué à améliorer la situation. On peut argumenter des délais tardifs de parution des décrets, des charges induites insuffisamment compensées par les dotations de l'Etat, de la frilosité des fonctionnaires de la COTOREP et de la CDES d'intégrer les M.D.P.H. et des délais nécessaires pour tester et certifier les outils informatiques de gestion. Il n'en reste pas moins vrai que le préjudice est supporté par les personnes handicapées, et que par endroit la coupe est pleine !

On peut s'inquiéter également du respect du principe d'équité de traitement des citoyens handicapés sur l'ensemble du territoire national du fait des disparités d'organisation et de certains choix « stratégiques » des M.D.P.H.

Face à cette situation, de nombreux représentants du monde associatif au sein des C.D.A.P.H. – Commissions des Droits et de l'Autonomie de Personnes Handicapées – et de membres des instances locales ou nationales d'associations se disent désemparés notamment par les aspects juridiques et procéduraux. Il est vrai que le dispositif est complexe, et bien prétentieux celui qui prétend maîtriser la surabondance de textes réglementaires publiés.

Les représentants associatifs des C.D.A.P.H. ne disposent pas, hors de leurs associations respectives, de lieux d'échanges dédiés et d'accès à des ressources pertinentes.

Pour remédier à cette situation, dans l'attente de la constitution d'un hypothétique dispositif institutionnel de formation continue et d'appui technique aux membres associatifs des C.D.A.P.H. est créé sur Internet un espace de discussion dédié aux C.D.A.P.H.

Ce groupe est destiné en priorité aux membres des Commission des Droits et de l'Autonomie de Personnes Handicapées - C.D.A.P.H.- issus du monde associatif et aux membres des instances dirigeantes des associations représentatives du monde du handicap.

Le groupe a pour vocation l'échange d'expériences, de points de vue et d'expertises entre ses membres sur toute question juridique, médico sociale et technique relative aux C.D.A.P.H., aux situations traitées et aux relations avec les M.D.P.H – Maisons Départementales des Personnes Handicapées -.

La participation à une commission instaurée par la Loi et ayant pouvoir décisionnel sur les droits des personnes implique un devoir de réserve tant concernant les situations individuelles examinées que vis-à-vis des relations partenariales au sein de telle C.D.A.P.H. ou M.D.P.H. particulière. Aussi, l'appartenance au groupe est soumise à approbation préalable et est bannie toute divulgation d'informations suffisamment descriptives ou précises pour être susceptibles de permettre l'identification de personnes ou de se référer à une situation locale particulière pouvant nuire au travail partenarial.

Dès à présent, les représentants du monde associatif siégeant dans les C.D.A.P.H. sont invités à s'y inscrire et à faire part de leurs besoins en matière de connaissance des dispositifs institutionnels, de sources d'informations juridiques ou de ressources diverses, etc.

[2\) Un nouveau groupe de discussion pour tous les parents faisant l'école à la maison et ayant un enfant en situation d'handicap vient de se créer :](#)

Ce groupe se donne comme objectif de répondre à certains besoins, demandes et questions de parents.

3) Les enseignants-référents prévus par la circulaire 2006 ont une liste de réflexion à leur disposition qui vient de démarrer.

Ces enseignants sont des médiateurs entre tous les acteurs impliqués dans le projet personnalisé de scolarisation des enfants en situation de handicap (parents, CDA, enseignants, école, établissement médico-éducatif, etc.) .

Ce sont donc des personnes ressource de première importance, et il importe de tout faire pour les aider à acquérir un professionnalisme optimum et impliqué étayé par une réflexion collective continue.

Site associé à la liste

<http://www.crisalis-asso.org>

Plus d'info sur les enseignants référents

<http://scolaritepartenariat.chez-alice.fr/page232.htm>

Et toujours les classiques :

Le site du gouvernement dédié au handicap :

<http://www.handicap.gouv.fr/>

et le portail service public :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N202.xhtml>

• • • **Une nouveauté : le volontariat associatif**

Le contrat de volontariat associatif, créé par la loi du 23 mai 2006, a pour objet d'organiser une collaboration désintéressée entre une personne volontaire et un organisme associatif agréé. Ce contrat, obligatoirement conclu par écrit, prévoit que toute association de droit français ou toute fondation reconnue d'utilité publique, agréée peut conclure un contrat de volontariat d'une durée de 2 ans maximum avec une personne âgée d'au moins 16 ans, dans le but d'accomplir une mission d'intérêt général.

Deux décrets du 29 septembre 2006 apportent des précisions sur ce dispositif.

Le décret n°2006-1205 précise les conditions et les modalités d'agrément des associations de droit français et des fondations reconnues d'utilité publique. Cet agrément mentionne notamment le nombre maximum de volontaires que l'organisme est autorisé à accueillir. Ce décret fixe aussi le montant maximum de l'indemnité mensuelle versée au volontaire.

Ce montant ne peut être supérieur à 50% de la rémunération afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique (indice majoré de 279 depuis le 1er juillet 2006) soit 627,51 euros.

http://www.urssaf.fr/general/actualites/actualites_generales/volontariat_associatif:_precisions_01.html

• • • **Réflexion sur le handicap en France et ailleurs**

On peut télécharger le guide pratique de l'emploi des personnes handicapées.

<http://www.travail.gouv.fr/dossiers/travailleurs-handicapes/guide-pratique-emploi-personnes-handicapees-3753.html>

Une étude de la DREES (Ministère de l'Emploi) sur les bénéficiaires de l'aide sociale en 2005 (pages 5 et 6 consacrées aux établissements financés partiellement ou totalement par l'aide sociale et à l'ACTP (Allocation Compensatrice pour Tierce Personne) qui va disparaître au profit de la Prestation de Compensation du Handicap)

<http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er514/er514.pdf>

Une autre sur la répartition géographique des allocataires de l'AAH : il y en a plus là où il y a plus de structures d'accueil, en Lozère et en Corrèze par exemple...

<http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er528/er528.pdf>

Et pour réfléchir, à titre de comparaison, à la prise en charge des personnes handicapées en Allemagne, Espagne, aux Pays-Bas et en Suède :

<http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er506/er506.pdf>

Une enquête IFOP édifiante sur la vision qu'ont les Français du handicap et des handicapés :

http://www.handicap.gouv.fr/IMG/pdf/IFOP-APF_mai2006.pdf

Extraits des conclusions issues de ce sondage :

- Les Français sont peu concernés pour faire évoluer les choses !
Seuls 47% des Français estiment que l'intégration des personnes handicapées passe par le comportement de chacun d'entre nous.
- Le couple et la sexualité chez les personnes handicapées sont encore des sujets tabous.
-Pour 61% , les gens pensent que les personnes en situation de handicap n'ont pas de vie sexuelle. Couple et sexualité sont encore vus comme une épreuve ou tabou.
- Pour les personnes interrogées, être handicapé, c'est être assisté et malheureux.
- Pour 81% , les Français pensent que les personnes en situation de handicap ne peuvent pas vivre seules. Pour 70% des Français, les gens les personnes en situation de handicap ne sont pas épanouies dans leur vie sociale.
- Entre gêne, malaise et pitié ! 82% des Français déclarent ne pas toujours savoir comment se comporter à l'égard d'une personne en situation de handicap.

Les conclusions :

http://www.handicap.gouv.fr/article.php3?id_article=581

- • • **Tutelles : une réforme en préparation**

<http://www.vie-publique.fr/actualite/alaune/tutelles-reforme-preparation.html>

Le Conseil économique et social a adopté le 27 septembre 2006 un avis et un rapport, intitulés "Réformer les tutelles", sur un projet de loi en préparation réformant le régime d'assistance aux « majeurs vulnérables » (personnes ne pouvant exercer elles-mêmes l'ensemble de leurs droits).

ACTUALITÉ SCIENTIFIQUE DE L'AUTISME

- • • **Un blog scientifique sur l'autisme**

• <http://autisme-info.blogspot.com>

Derniers articles parus, traduits de l'anglais :

- De nouvelles preuves disculpent le vaccin Rougeole Oreillons Rubéole comme facteur de risque d'autisme
- Neurologines et autisme
- Les aires cérébrales ne communiquent pas efficacement chez les personnes autistes
- Un nouveau gène important lié à l'autisme

- • • **Une analyse sociologique du plus gros forum francophone consacré à l'autisme, autisme@yahooogroupes.fr : une réflexion de Cécile Méadel : le spectre « psy » réordonné par les parents d'enfants autistes.**

http://www.autisme.biz/article.php3?id_article=125

La naissance d'une identité collective par le biais d'une liste électronique

PRATIQUE

Saluons la naissance d'un nouveau site :

<http://www.autisme-marne.fr>

- • • **Formations, colloques divers**

- Le Samedi 18 Novembre 2006 à Feurs (Loire)

En collaboration Autisme Loire - Autisme et Nature
au Lycée Technique du Puits de l'Aune
Rue Louis Blanc
42110 FEURS

Conférence de Chantal Tréhin, Neuropsychologue
sur le thème "TED sans déficience-autisme de haut niveau-Syndrome d'Asperger"

-Le 18 novembre à Paris

La maison départementale du handicap : quoi de neuf pour les personnes autistes ? (Intervenants : Patrick RISSELIN, directeur de la MDPH 75 et Pénélope KOMITES, adjointe au maire de Paris) , réunion-débat organisée par l'association AUTISME 75, le samedi **18 novembre 2006** (14h - 18h), à Paris (Maison des associations, 11 rueCaillaux, Paris). Coût : gratuit. Contact : Autisme75 (Tel : 01 45 84 29 59, e-mail : autisme75@club-internet.fr)

du 11 au 23 novembre à Paris

Formations sur l'intégration sensorielle

niveau 01 : Les particularités sensorielles : une autre manière d'aborder les comportements d'autostimulation, les comportements d'autostimulation et les difficultés d'attention chez les enfants avec autisme - Formation niveau 02 : L'importance de la bouche chez les enfants avec autisme en lien avec l'autorégulation sensorielle et l'alimentation. - Formation niveau 03 : Finalement les particularités visuelles et auditives chez les personnes TED, formations organisées par EDI Formation. Ces formations sont dispensées par Pascale BROCHU (Ergothérapeute au Québec). Dates : niveau 01 : 18 novembre 2006 - niveau 02 : 11 ou 19 novembre 2006 - niveau 03 : 12, 21 ou 23 novembre 2006, à Paris. Coût : 30 €. Contacts : Stéphanie Bonnot-Briey adresse électronique ou EDI Formation : 21 avenue Cévoule, 06220 Golfe Juan tel : 04 93 45 53 18, fax : 04 93 69 90 47 site autisme-formation

2, 22, 23 novembre 2006 à Paris

Centre de Formation UNAPEI en collaboration avec l'ARAPI Trois journées
: 360 € (professionnels) ; 150 € (parents)

Contact : Centre de Formation de l'UNAPEI, Lionel BERTHON ou Stéphane BONNEL Tel. 01 44 85 50 50 l.berthon@unapei.org ou s.bonnel@unapei.org UNAPEI 15, rue Coysevox 75876 Paris Cedex 18 [site unapei](#)

- Colloque du 29 novembre 2006 à Suresnes (92) sur la scolarisation des enfants présentant de l'autisme et des troubles envahissants du développement, organisation : Christine Philip de l'INS HEA (ex CNEFEI).

Ce colloque est destiné à tous les professionnels et aux parents qui s'intéressent à la scolarisation des élèves présentant de l'autisme et des troubles apparentés, quelle que soit la gravité de leur handicap et quel que soit le lieu où s'effectue cette scolarisation.

Comme le souligne la circulaire interministérielle du 8 mars 2005, ces élèves doivent bénéficier d'une «scolarisation et d'une formation adaptées, (leur) permettant d'effectuer les apprentissages et d'accomplir un parcours scolaire tenant compte de (leurs) besoins particuliers» .

Programme

-les 2 et 3 décembre 2006 autisme 13

COMMUNICATIONS ALTERNATIVES Intervenant : Evelyne ARTI, Neuro-Psychologue, formatrice d'EDI FORMATION. Lieu de la formation : à déterminer Horaires : Prévoyez comme horaires : 9h – 12h30 puis 14h30 – 18h Cet horaire peut être réaménagé par la conférencière. Possibilité de se joindre à la formatrice pour le déjeuner. Coût de la formation : 25 euro adhérent parent auxiliaire envoyé par la famille adhérente étudiant adhérent bénévole adhérent couple de parents : 40 euro non adhérent : 60 euro professionnel : nous contacter les personnes intéressées peuvent prendre contact avec l'association . programme disponible au format PDF sur simple demande (flochoiz@tiscal.fr) tel : 06 64 26 92 29 . [autisme13](#)

- *Autisme – Conférence à Paris sur la méthode PECS le 4 décembre*

Présentation de la conférence

<http://www.pecs-france.fr/julie1.html>

Attention, le téléchargement de la page d'accueil est très long !

• • • **Loisirs**

Cinéma :

L'Apaema organise des séances régulières de cinéma destinées en priorité à des enfants, des jeunes ou des adultes handicapés mentaux, autistes ou polyhandicapés. L'objectif est de "profiter comme tout le monde de la possibilité d'aller à une séance de cinéma dans sa ville avec son enfant/ son parent [et] pouvoir exprimer son plaisir, son intérêt, son inquiétude, son ennui, par des mouvements, des paroles, des bruits... sans déclencher regards furibonds et remarques désagréables", et de se familiariser avec le cadre et les usages d'une salle de spectacle. Tous renseignements sur le site Internet www.cinemadifference.com

(vous pouvez vous y inscrire pour être averti par mail des prochains films) ou au 06 16 90 76 58 après 20 heures. Cinéma l'Entrepôt 7-9 rue Francis-de-Pressensé Paris 14ème Métro : Pernety 6 € par personne. [adresse électronique](#)

« Pour développer ses séances destinées à rendre le cinéma accessibles à des personnes handicapées qui en sont habituellement exclues à cause d'une conduite sociale parfois inadaptée (personnes autistes, polyhandicapées, ou dont le handicap mental s'accompagne de troubles du développement), Cinéma différence recherche des bénévoles disponibles une fois par mois le samedi ou le dimanche matin. » . Contact : Salomé (tel : 01 43 22 84 16 ou 06 64 70 32 47) ou site Internet.

« Ciné Ma Différence ! Nous aussi, on va au Cinéma ! A cette séance, la norme c'est Nous ! Ciné Ma Différence s'adresse en priorité aux enfants et aux jeunes gens (ou de moins jeunes) souffrant de handicap mental, d'autisme, de polyhandicap et pour leurs parents, leurs proches et amis. Les

jeunes participants restent bien évidemment sous la responsabilité de leur parent ou accompagnateur. Des bénévoles sont présents durant toute la séance pour vous accueillir, vous aider à vous installer, éclairer votre chemin si vous souhaitez sortir pendant la projection, accompagner un enfant aux toilettes, éviter les sorties incontrôlées.

· Pour profiter comme tout le monde de la possibilité d'aller à une séance de cinéma dans sa ville avec son enfant/son parent ;

· pour les enfants, les jeunes pouvoir exprimer son plaisir, son intérêt, son inquiétude, son ennui, par des mouvements, des paroles, des bruits... sans déclencher regards furibonds et remarques désagréables ; se familiariser avec les règles d'une salle de spectacle ;

· pour les parents pouvoir partager un moment agréable avec son enfant sans la « peur de déranger », ni la retraite humiliante au bout d'un quart d'heure ; se rendre compte que c'est possible... »

Prochaines séances à Paris :

U

Samedi 25 novembre 2006 à 11h. à l'Entrepôt
U dessin animé de Grégoire Solotareff et Serge Elissalde (2006) (Sous réserve !)

Synopsis : Une licorne prénommée U vient au secours de Mona, une petite fille désespérée par la cruauté de ses parents adoptifs. Le temps passe, Mona grandit et se transforme en une jolie adolescente rêveuse et très préoccupée par son aspect physique. Un jour débarquent dans ce pays imaginaire les membres d'une famille de bruyants et loufoques musiciens et, parmi eux, le charmeur Kulka...

Souris City

Dimanche 10 décembre 2006 à 11h. au Majestic Passy
Projection exceptionnelle, dès sa sortie, du nouveau film issu de la collaboration entre Dreamworks (Shrek) et les studios Aardman (Wallace & Gromit).

Souris City dessin animé de David Bowers et Sam Fell (2006)
Synopsis : Roddy est un rat des beaux quartiers, qui habite une luxueuse résidence de Kensington. Lorsque Syd, un vulgaire rat d'égout, remonte par l'évier et prétend s'incruster dans son paradis, Roddy tente de l'évacuer en l'attirant dans les WC. Mais Syd n'est pas si bête, et c'est le rat-finé Roddy que le tourbillon de la chasse aspire et expulse dans les égouts !

Voir comment se déroule une séance de Ciné Ma Différence

[Format Real Video pour connexion haut débit \(7,3Mo\)](#)

[Format Real Video pour connexion bas débit \(3,7Mo\)](#)

[Le Forum de Ciné Ma Différence](#)

Et aussi à Clermont-Ferrand !

Contact Association A.V.E.C. : 04 73 63 59 43

Et bientôt à Lyon :

Le Ciné-Ma Différence à l'affiche à Lyon !

Autisme Rhône-Ain reprend l'initiative parisienne et propose le Ciné Ma Différence au public lyonnais. Le Ciné Ma Différence, ce sont des séances ouvertes à tous mais aménagées en priorité pour les enfants, jeunes (et moins jeunes) avec autisme, handicap mental ou polyhandicap.

- **Première séance : samedi 16 décembre à LYON**
- Pour les prochaines dates et les renseignements pratiques, voir sur le site d'Autisme Rhône-Ain :

<http://www.autisme-rhone-ain.org/>

Loisirs organisés :

L'association Loisirs Pluriel favorise la rencontre entre enfants handicapés et valides : petit nombre d'enfants, encadrement renforcé, formation à l'autisme. Numéro Indigo : 0 820 805 963 [site loisirs pluriel](#)

Il y a des centres à Brest Loisirs Pluriel 1 rue Charles-Edouard Guillaume 29200 BREST 02 98 02 44 69 06 88 35 66 70 [adresse électronique](#)

Loisirs Pluriel du Mans 49 rue du Puits de la Chaîne 72000 LE MANS 02 43 51 27 35 06 70 47 98 23

Loisirs Pluriel de Nantes 5 rue du Paraguay 44300 NANTES 02 40 40 56 30 06 80 00 92 33 [adresse électronique](#)

Loisirs Pluriels Paris 6ème Tour CIT 10 ème étage 3 rue de l'arrivée 75749 PARIS Cedex 15 01 43 21 51 70 06 70 47 98 00 [adresse](#)

électronique Loisirs Pluriel Paris 19ème même adresse 06 89 07 42 22 [adresse électronique](#)

Loisirs Pluriel Rennes Parc d'Affaires de la Bretèche Bat 0 35750 Saint-Grégoire 02 99 68 76 90 06

70 47 98 43 [adresse électronique](#) Loisirs Pluriel Saint-Brieuc 18 rue abbé Vallée BP 4618 22023

Saint-Brieuc 02 96 33 04 74 06 64 26 17 27 [adresse électronique](#) Loisirs Pluriel St-Malo 51 BVD des

Talards 35400 SAINT-MALO 02 99 20 08 80 06 14 98 29 41 [adresse électronique](#) Loisirs Pluriel Vitré

27 rue Notre-Dame BP 92046 35502 Vitré Cedex

02 99 75 89 30 06 71 07 36 30 [adresse électronique](#)

NOUVEAUTÉS : LIVRES / FILMS / DOCUMENTS

- • • **Sur le site de l' INS-HEA (ex-CNEFEI) : Institut National Supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés :**

<http://www.cnefei.fr/RessourcesHome.htm>

Le numéro 34 de la Nouvelle Revue de l'Adaptation et de la Scolarisation (NRAIS), voir onglet NRAIS, propose un dossier Parents et professionnels face au handicap ainsi que les actes de la journée d'étude du 12 octobre 2005 : Scolarisation des enfants atteints d'autisme.

Le numéro 82 de l'INS Info :

http://www.cnefei.fr/pdf/cnefei_info/INSinfo82.pdf

- • • **Au cinéma :**

Songe d'une nuit d'hiver

<http://www.allocine.fr/film/fichefilm.html?cfilm=58176>

Date de sortie : 25 Octobre 2006

Serbie, hiver 2004. Lazare rentre chez lui après dix années d'absence. Aujourd'hui, c'est un homme différent qui retrouve la liberté, un homme décidé à se libérer du lourd fardeau du passé et prêt à commencer une nouvelle vie dans un pays qui semble vouloir lui aussi évoluer vers un futur meilleur.

L'appartement où il vivait jadis est occupé par une femme, Jasna, qui élève seule sa fille Jovana, une enfant autiste de douze ans. Réfugiées de Bosnie, elles squattent depuis un certain temps déjà l'appartement de Lazare. Jasna souhaite elle aussi tourner la page sur un passé difficile avec un mari qui n'a jamais accepté l'autisme de leur fille et qui les a quittées.

Et parce qu'elles n'ont nulle part où aller, Lazare n'a pas le coeur de les

chasser. Peu à peu, entre ces trois êtres marginalisés par la société, va naître une certaine complicité...

Commentaire : On semble dire que l'autisme est une métaphore de la Serbie actuelle, prudence donc... Nous savons tous à quelle sauce un peu indécente est accommodé en permanence le mot autisme...

Voir sur ce site par exemple :

http://www.peauneuve.net/article.php3?id_article=95

Extrait significatif : « En demandant à une autiste de se réveiller tandis qu'autour tout résonne à l'enfermement, au passé, au rêve, on comprend combien l'autisme de Jovana n'est que l'indice manifeste d'un autisme collectif auquel Paskaljevic semble associer le peuple serbe tout entier. »

Pour adhérer et soutenir notre mouvement

<http://autisme.france.free.fr/fichiers/adhesion.pdf>

Pour plus d'informations

Autisme France - Lot 110 111 - Voie K - 460 avenue de la Quiera - 06370 Mouans Sartoux
Association Reconnue d'Utilité Publique A but non lucratif
Numéro Azur : 0810 179 179 / 04 93 46 01 77 - Fax : 04 93 46 01 14
www.autismefrance.org - mail : autisme.france@wanadoo.fr

Conception - rédaction : Danièle LANGLOYS

Ont participé à ce numéro : Mireille LEMAHIEU - Danièle LANGLOYS - Agnès WOIMANT

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information, veuillez le faire savoir à l'adresse suivante autisme.france@wanadoo.fr